

## MAIRIE de VILLEGLY

### COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 03 JUILLET 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 03 JUILLET 2023 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – COULONVAL – BROUSSE – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC – SALANDINI – FOURES.

Absents excusés : MM. et Mmes MAURY – SANCHEZ – BELUCHE.

Avant la séance du Conseil Municipal, M. le Maire propose à ses collègues de se regrouper sur le parvis de la mairie, afin de lire la motion de soutien des élus, présentée par l'Association des Maires de France.

Cette manifestation s'est déroulée en présence de Villeglygeoises et de Villeglygeois.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

#### - SALLE POLYVALENTE.

##### - Lancement consultation des entreprises :

M. le Maire informe ses collègues que dans le cadre du projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente, il y a lieu de lancer la consultation des entreprises.

Le montant du dossier de consultation des entreprises hors menuiseries extérieures est estimé à 417 173.70 €.

La mise en concurrence des entreprises sera effectuée sur le BOAMP, par affichage en Mairie, ainsi que sur la plateforme de dématérialisation des marchés.

Il rappelle le planning, à savoir :

- 05/07/2023, démarrage des consultations,
- 26/07/2023, date limite des offres, à 12 h 00
- 26/07/2023, choix des entreprises,
- 07/08/2023, signature des marchés, pour un commencement des travaux début septembre et un achèvement prévu en décembre 2023.

Accord unanime du Conseil Municipal qui mandate le Maire à signer les marchés et les documents liés à cette opération.

##### - Validation du devis des menuiseries :

M. le Maire propose à ses collègues, compte tenu des délais importants pour la fourniture des menuiseries et des délais restreints pour la réalisation des travaux, au regard de la fermeture de la salle polyvalente, de passer commande.

Selon l'article R.2122-8 du Code de la commande publique, 3 devis ont été sollicités auprès des entreprises suivantes :

- Longages Menuiserie, pour un montant de 49 669.24 €, soit 59 603.09 € T.T.C.,
- Aude Menuiserie, pour un montant de 39 065.20 € H.T., soit 46 878.24 € T.T.C.,
- Les Fermetures Limouxines, pour un montant de 46 388.61 € H.T., soit 55 666.33 € T.T.C.

Compte tenu des propositions sus indiquées, il propose de retenir l'entreprise Aude Menuiseries, pour un montant de 39 065.20 € H.T., soit 46 878.24 €.

Accord unanime du Conseil Municipal qui autorise le Maire à signer le devis.

**- TRANSFERT PROPRIETE : EQUIPEMENTS LOTISSEMENT « LE CROUZET ».**

M. le Maire rappelle à ses collègues que par délibération du 27 février 2023, la commune a décidé d'intégrer l'ensemble des équipements publics du lotissement « Le Crouzet ».

Après réflexion et devant la difficulté de la gestion des espaces verts, il propose une nouvelle délibération qui prévoit d'intégrer uniquement la voirie et le bassin de rétention. Les différentes phases de la procédure restent inchangées.

Accord unanime du Conseil Municipal.

**- CARCASSONNE AGGLO : COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES.**

M. le Maire rappelle à ses collègues que la loi du 07 août 2015 prévoit le transfert de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » (GEPU) aux Communautés d'Agglo.

Carcassonne Agglo, afin de donner de la souplesse à l'exercice de cette compétence propose de la déléguer aux communes qui le souhaitent.

Le Conseil Municipal, après débat, décide, à l'unanimité, de conserver la gestion des eaux pluviales de la commune et mandate le Maire pour l'approbation de la convention.

**- CARCASSONNE AGGLO : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2023.**

M. le Maire rappelle à ses collègues que la mise en place de la compétence GEPU a des conséquences sur les relations financières entre Carcassonne Agglo et l'ensemble de ses communes.

Cette relation financière est gérée par la Commission d'évaluation des Charges Transférées. L'attribution 2023 s'élève à 126 055 €

Cette dernière, réunie le 31 mai 2023, a approuvé le montant des frais liés à la mise en place de la GEPU pour la commune. Elle s'élève à 3 946 € répartis en deux sommes :

- Programme d'entretien : 3 345 €,
- Gestion administrative de la GEPU : 601 €

Compte tenu de la décision prise sur la concertation de la gestion des eaux pluviales par la commune, la somme de 3 345 € sera restituée.

Accord unanime du Conseil Municipal.

**- CARCASSONNE AGGLO : CONVENTION ADS (AUTORISATIONS D'URBANISME).**

M. le Maire informe ses collègues que suite à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme et afin de respecter les délais, Carcassonne Agglo propose aux communes, une convention prévoyant le transfert de signature autorisant les agents de l'ADS à signer les courriers liés à l'instruction des dossiers.

Cette proposition a pour objet de diminuer les temps de correspondance afin de respecter les délais imposés par le Code de l'Urbanisme.

Accord unanime du Conseil Municipal.

**- DECISIONS MODIFICATIVES.**

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite au vote du Budget Primitif lors de la séance du 03 avril dernier, les prévisions inscrites peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives. Les présentes décisions modificatives ont pour objet le virement de crédits budgétaires sur les opérations suivantes :

**- Décision modificative n°1 :**

<b>DEPENSES</b>	
Article – Chapitre - Opération	Montant
2157 – 21 – 331 Matériel et outillage technique	-15 000 €
2135 – 21 – 175 Installations générales	+ 8 000 €
21538 – 21 – 308 Autres réseaux	+ 4 500 €
202 – 20 – 320 Frais études	+ 2 500 €

- Décision modificative n° 2 :

DEPENSES	
Article – Chapitre - Opération	Montant
2188 – 21 – 326 Autres immobilisations corporelles	- 10 000 €
231 – 23 – 226 Immobilisations corporelles en cours	+ 10 000 €

- **DIVERS.**

M. le Maire informe ses collègues que suite à une réunion avec l'Agence Technique Départementale, concernant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, il est proposé une convention d'intervention.

Cette question n'ayant pas été prévue à l'ordre du jour, il sollicite ses collègues pour savoir s'ils sont favorables à son inclusion à l'ordre du jour.

Accord unanime du Conseil Municipal.

M. le Maire propose l'approbation de cette convention qui permettra à la commune de bénéficier de l'assistance technique fournie par l'ATD 11 pour cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise le Maire à signer tout bon de commande avec l'ATD11 pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

M. BENOIT fait le point des travaux.

M. COULONVAL fait le point sur l'activité de la réserve communale.

M. AZEMA fait le point sur les affaires scolaires et notamment le dernier conseil d'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 30.



Le Maire,

Alain MARTY